



OBJET : ADHESION BBCA 2020 - Appel à cotisation

Paris, le 30 décembre 2019

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, malgré une prise de conscience générale, les émissions de carbone continuent à augmenter à un rythme qui nous conduit aux pires scénarios de réchauffement climatique. L'immobilier qu'il s'agisse de promotion, d'investissement, de financement ou de gestion, peut jouer un rôle majeur sur nos émissions carbone globales grâce à la maîtrise du bilan carbone de nos bâtiments. L'association BBCA, porte-voix de toutes les initiatives en la matière, a plus que jamais, besoin de votre soutien.

L'année 2019 a été remarquable pour l'association. Le label BBCA a été choisi par la Solidéo comme marqueur d'exigence carbone pour les ouvrages des Jeux olympiques 2024. Aujourd'hui, partout en France, de toutes tailles, les bâtiments exemplaires BBCA neufs ou rénovés se développent. Les promoteurs immobiliers bas carbone les plus engagés, distingués par le Palmarès BBCA en 2019, sont Nexity, Woodeum-WO2, Bouygues, BNP Paribas Real Estate, Crédit Agricole Immobilier, Icade, REI Habitat, Eiffage Immobilier, Gecina, Vinci.

Alors même que la nouvelle réglementation environnementale devrait être officialisée en 2020, rendant l'indicateur carbone obligatoire pour tous, nous devons continuer à innover, ne rien lâcher sur l'objectif de performance en terme de réduction des émissions carbone du secteur, tirer la profession par l'exemplarité et dénoncer toute forme de carbone-washing susceptible d'émerger dans cette phase de généralisation.

L'année 2020 marquera les 5 ans de l'association et le cap des 100 opérations ayant demandé le label BBCA sera franchi. Les travaux des membres actifs dans les Commissions BBCA seront dévoilés courant mars. Ils permettront de faire progresser les méthodes, lever les freins, et promouvoir les bonnes pratiques bas carbone. En 2020, les aménageurs et collectivités, au rôle clef en qualité de donneur d'ordre, seront aussi plus étroitement associés aux travaux de l'association avec la publication d'un guide de la construction bas carbone et une nouvelle distinction BBCA « Territoire actif Bas carbone 2020 ».

Fidèle à sa mission depuis sa création en 2015 et reconnue d'intérêt général, l'association BBCA poursuivra en 2020 son action pour développer la connaissance sur le bâtiment bas carbone et mettre en lumière des initiatives, réalisations et acteurs exemplaires, qui préfigurent l'avenir de la construction. Pour cela, l'association, qui ne reçoit aucune subvention publique, a besoin de davantage de moyen.

Pour afficher votre engagement bas carbone et prendre part à cette dynamique, nous vous invitons à rejoindre l'Association BBCA en 2020. Renvoyez avant le 30 janvier, l'appel à cotisation ci-après accompagné de votre règlement pour recevoir votre kit de communication 2020 et l'attestation de paiement. Choisissez de faire un don complémentaire et devenez membre bienfaiteur de l'association avec la déductibilité de 60% de vos impôts ou appelez-nous pour devenir grand mécène.

Avec BBCA, soyez acteur de l'Immobilier bas carbone. On compte sur vous. Plus que jamais il y a urgence !

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

*S'engageant auprès de nos collègues
souhaitons pour cette belle bataille
en faveur de l'innovation et
du climat,*

Stanislas POTTIER,
Président de l'Association

Association pour le développement du Bâtiment Bas Carbone (BBCA)

136 Bis Rue de Grenelle, 75007 PARIS – Tél : 06 17 92 62 65 – www.batimentbas carbone.org

Association Loi 1901 - SIREN – 810 777 730



Faits marquants et réalisations 2019

- ✓ Mars : La Solidéo choisit le label BBCA comme label d'exigence pour les ouvrages du Village Olympique et Paralympique des Jeux 2024
- ✓ Mai : Lancement des Commissions BBCA, 9 groupes de travail collaboratif, un réseau de 50 contributeurs actifs
- ✓ Juin : En réaction au CSCEE qui demande un report de la RE 2020, l'Association BBCA exprime une position publique engagée pour la mise en œuvre rapide de la réglementation environnementale avec des propositions concrètes sur le carbone
- ✓ Septembre : Publication du 1^{er} Palmarès annuel BBCA des promoteurs immobiliers bas carbone
- ✓ Décembre : 4^{ème} Forum BBCA au Pavillon de l'Arsenal - 23 bâtiments exemplaires BBCA labellisés en 2019 qui porte à 60 le nombre total de programmes exemplaires labellisés BBCA neuf ou rénovation
- ✓ Partie prenante du Comité E+C- en charge de la mise au point de la RE 2020. Rencontres clefs Ministères et Institutionnels (Ecologie, Cohésion des territoires, Ademe...)
- ✓ 3 événements organisés par l'Association BBCA, 30 ateliers de travail collaboratifs, 20 prises de parole à l'occasion de salons, colloques (EnerJ-Meeting, Be positive Lyon, MIPIM, Congrès HLM, Batimat, SIMI, Congrès BO2,...), 150 citations et interviews dans les médias
- ✓ 110 membres BBCA engagés dans l'acte de construire : promoteurs, investisseurs, utilisateurs, aménageurs, collectivités, architectes, constructeurs, bureaux d'études - 30 membres actifs



Perspectives 2020

- Commissions BBCA : présentation des livrables issus des travaux 2019 et nouvelle programmation 2020 (parmi les nouveaux thèmes pressentis : BBCA Exploitation, Compensation...)
- Mobilisation de l'industrie immobilière :
 - ✓ 2^{ème} Palmarès des Promoteurs Immobiliers bas carbone (2020)
 - ✓ 5^{ème} Promotion de bâtiments lauréats Label BBCA
- Aménageurs, collectivités : Lancement de la distinction BBCA « Territoire bas carbone actif 2020 »
- Dialogue constant avec les autorités publiques dans le cadre de la RE 2020
- Des temps d'information et d'échanges avec les membres, prises de parole et communication presse



AVEC VOTRE ADHESION 2020

- ✓ **Droit à l'utilisation du logo** « Membre BBCA 2020» ou « Membre Bienfaiteur BBCA 2020 » (gold – pour les donateurs)
- ✓ **Présence de votre nom** sur le site de l'association BBCA et la plupart des documents promotionnels
- ✓ **Invitation aux événements** organisés par l'Association BBCA (Forum annuel BBCA, Commissions BBCA 2020, rencontres d'expert ou réunion d'information networking)
- ✓ **Participation à des groupes projets collaboratifs** en tant que contributeur ou pilote de Commission BBCA (*)



(*) Parmi les groupes de travail collaboratifs actifs en 2019 : Documents d'Urbanisme - Pratique immobilière et mesure de l'efficacité carbone - Retours d'expérience et évolutions de la mesure BBCA - Convergence des méthodes Neuf et Rénovation - Monitoring des consommations Carbone - Matériaux - Process de labellisation - Livre Blanc.



Raison sociale ou identité :

Adresse :

CP : Ville : Téléphone :

Site internet : e-mail :

Interlocuteur chargé des relations avec l'association BCCA :

1. Votre domaine d'activité :

- Architecte
- Ingénierie/Bureau d'Etudes/Bureau de Contrôle
- Promoteurs/Maîtres d'ouvrage publics ou privés
- Constructeurs/Entreprises du bâtiment
- Collectivités/Etablissements publics
- Autre (précisez : particulier, collectivité...)

2. Votre cotisation annuelle 2020 :

Entreprises/Aménageurs/Etablissements publics :

- Petites et moyennes entreprises (CA<50M€)..... 600 €
- Entreprises de taille intermédiaire (50M€<CA<150M€)..... 1.000 €
- Grandes Entreprises (CA>150M€) 3.500 €

Autres :

- Particulier 350 €
- Collectivité..... 350 €
- Profession libérale..... 600 €

3. Votre don 2020 :

L'Association BCCA est reconnue d'intérêt général et peut recevoir des dons déductibles à 60% de l'impôt société ou de l'impôt sur le revenu. Cet avantage fiscal s'applique sur le don (mais pas sur le montant de la cotisation). Une attestation fiscale vous sera adressée.

- Je fais un don de **400€** (ne coûte que 160€ car 240€ seront déductibles de mes impôts)
- Je fais un don de **1.000€** (ne coûte que 400€ car 600€ seront déductibles de mes impôts)
- Je fais un don d'un autre montant (inscrire la somme en bout de ligne).....€

La cotisation et le don ne sont pas soumis à la TVA. Un reçu vous sera adressé dès réception de votre règlement.

Mode de règlement :

Chèque à l'ordre de l'Association BCCA ou Virement bancaire sur le compte de l'Association BCCA (sur demande à l'Association BCCA).

Pour présenter votre demande d'adhésion, merci d'adresser ce bulletin dûment rempli accompagné de votre règlement à l'Association BCCA – 136 bis rue de Grenelle 75007 PARIS

contact@batimentbascarbhone.org – tél : **06 17 92 62 65**

Fait à.....le.....

Cachet et signature